



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 9 octobre 2018

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Etienne LEFEBVRE
- Philippe DUCROCQ
- Valérie MOREL

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Mise en compatibilité du PLU de Beugin (62)
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes de Flandre intérieure (59)
- Modification du PLU de Le Quesnoy (59), suite à examen d'un recours gracieux
- Révision du PLU de Berry-au-Bac (02), suite à examen d'un recours gracieux
- Révision du PLU de Warluis (60), suite à examen d'un recours gracieux

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU d'Esquerchin (59)
- Elaboration du PLU de Bouillancy (60)
- Révision du PLU de Lambres-lez-Douai (59)
- Modification du PLU de Lambres-lez-Douai (59)
- Modification du PLU de Compiègne (60)
- Modification du PLU de Mouflers (80)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLU de Oust-Marest (80)
- Révision du PLU de Villers-Cotterêts (02)
- Elaboration du PLU d'Avrigny (60)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Parc éolien Mont de Bagny II à Saint-Souplet (59)
- Projet de création de deux buttes paysagères au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque (59)
- Construction et exploitation d'une plate-forme logistique à Roye (80)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour :
 - la modification du PLU de Tergnier (02) , soumise à évaluation environnementale,
 - la modification du PLU de Bresles (60), soumise à évaluation environnementale.

Projets : Décisions d'avis tacite

Néant

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur
 - l'avis relatif au projet de création d'une ZAC et de son barreau routier à Mogneville (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - l'avis relatif à l'élaboration de la carte communale de Noyelles-en-Chaussée (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - l'avis relatif à l'élaboration du PLU de La Rue-Saint-Pierre (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Etienne LEFEBVRE, membre permanent de la MRAe, est désigné coordonnateur sur
 - l'avis relatif à l'élaboration du PLU de la communauté de communes Opale sud (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - l'avis relatif à l'élaboration du PLU de Rantigny (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Agnès MOUCHARD, membre permanente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur l'avis relatif à l'élaboration du PLU de la Chapelle-en-Serval (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

Autres dossiers

- cadrage préalable du PLU de Longueil-Sainte-Marie (60)

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE